

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Air Mauritius

Sattar Hajee Abdoula : « Une mise en liquidation est inévitable sans des propositions raisonnables des syndicats »

« Le temps presse car les risques d'une mise en liquidation sont réels », a d'emblée expliqué Sattar Hajee Abdoula. Ce dernier, qui est l'un des administrateurs d'Air Mauritius, a présenté un état des lieux de la compagnie nationale d'aviation plus d'un mois après sa mise sous administration volontaire. C'était lors d'une conférence de presse, ce lundi 1^{er} juin, qui s'est tenue dans les locaux de Grant Thornton, à Ebène. Compte tenu de la situation difficile, un recours au Redundancy Board est prévu dans environ deux semaines. D'ici là, les syndicats auront l'opportunité de faire parvenir aux administrateurs des propositions à long terme. Un effort est également attendu de la part des compagnies de leasing et des créanciers afin qu'un drame humain soit évité.

Mise sous administration volontaire le 22 avril dernier, Air Mauritius fait face à la plus grave crise de son histoire. Alors qu'elle n'a aucune activité commerciale depuis le début de la crise sanitaire, la compagnie continue à générer des frais mensuels conséquents, aggravant ainsi son problème de liquidité. Aujourd'hui, les salaires et les allocations, estimés à Rs 4 milliards par an, pèsent lourd dans la trésorerie. D'où la proposition des administrateurs de revoir certaines allocations, octroyées par les accords collectifs, que la compagnie n'est plus en mesure de payer. Selon les estimations des administrateurs, les pertes cumulatives pourraient atteindre Rs 9 milliards d'ici mars 2021 si les dépenses ne sont réduites à brève échéance.

« Nous avons entamé les démarches pour soumettre notre demande auprès du Redundancy Board, ce qui devrait être chose faite d'ici deux semaines conformément à la section 72A de la Workers' Rights Act. Entre-temps, notre porte reste ouverte aux syndicats afin qu'ils nous envoient leurs propositions. Nous comprenons qu'ils n'ont pas pu, à cause du confinement, consulter leurs membres pour prendre certaines décisions quant aux accords collectifs. Nous leur donnons cette opportunité pour faire des propositions raisonnables », a soutenu Sattar Hajee Abdoula. « Une chose est sûre : pour sauver la compagnie, il faudra que toutes les parties prenantes consentent à des sacrifices financiers. Pour nous, il s'agit d'un exercice complexe et difficile qui nous amène à prendre des décisions difficiles. Des propositions constructives et raisonnables des syndicats au sujet des accords collectifs nous permettront de sauver le plus de postes possible et de réduire l'impact social de cette restructuration. Nous devons toutefois garder en tête que plus nous tardons, plus les options dont nous disposons s'amenuisent », a-t-il ajouté.

Les difficultés d'Air Mauritius sont telles qu'elle n'est plus en mesure d'honorer ses engagements financiers auprès des compagnies de leasing qui possèdent les avions qui ont rejoint sa flotte récemment. Par conséquent, ces appareils ne sont pas utilisés actuellement car le risque existe qu'ils soient saisis en arrivant sur un territoire étranger, et ne puissent pas ainsi rapatrier des passagers et transporter des cargaisons importantes, telles que du matériel médical. *« Pour les vols humanitaires, nous utilisons les A340 qui sont plus coûteux à opérer que les avions de nouvelle génération », a*

indiqué l'administrateur. Ainsi, des négociations sont en cours avec ces compagnies de leasing d'avions afin qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais. Les contrats de maintenance sont également revus pour faire baisser les coûts. Ces discussions avec les parties prenantes ont pour objectif de donner à la compagnie le répit nécessaire pour qu'elle puisse passer ce cap difficile.

Les administrateurs présenteront leur plan au plus tard fin novembre, période à laquelle une « watershed meeting » sera organisée. « *Nous pourrions finaliser et présenter notre plan bien avant si tous les éléments sont réunis rapidement. Cela dépendra grandement de la coopération des parties prenantes, dont les syndicats, les compagnies de leasing d'avions et les autres créanciers* », a expliqué Sattar Hajee Abdoula. Pour l'heure, plusieurs options sont envisageables. Il y a d'abord une restructuration en profondeur de l'entreprise, ce qui implique une révision de son modèle d'opération, une réduction de sa flotte, voire des destinations desservies. Si les conditions ne sont pas réunies, les administrateurs n'écartent pas l'éventualité de recommander au conseil d'administration une mise en liquidation. Il existera ensuite la possibilité de créer une nouvelle compagnie aérienne.

-FIN-

1^{er} juin 2020

Ce communiqué est publié conformément au Listing Rule 11.3 et au Securities Act de 2005.